

Règlement intérieur du Château de Besseuil

Afin que votre séjour dans notre établissement se passe au mieux, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre règlement intérieur.

NB : nous entendons par 'chambre', tout espace en location dans l'enceinte du château (appartement, chambre, salle, etc.)

I. Règles générales

1. Arrivées et départs

1.1. Les arrivées sont programmées entre 15 heures et 19 heures et la chambre doit être libérée au plus tard à 11 heures, le jour du départ.
Sauf indication contraire du service de réception, les chambres ne sont pas disponibles avant 15 heures.

1.2. En cas d'empêchement (dû à la circulation par exemple) merci de bien vouloir nous en avertir par téléphone afin de nous communiquer l'heure approximative d'arrivée

1.3. Un état des lieux des chambres peut être effectué à votre arrivée ainsi que lors de votre départ. Ce dernier ne pourra être réalisé qu'une fois vos bagages et effets personnels déplacés. Vous êtes donc invités à prendre en considération le temps imparti pour cet état des lieux, afin de planifier au mieux votre départ.

2. Petits Déjeuners

Si vous souhaitez le petit-déjeuner en chambre, un supplément de room service de 5 € par personne sera facturé. Le petit-déjeuner en chambre est disponible sur demande uniquement auprès de la réception, dès votre arrivée.

3. Dans les chambres

- 3.1. Le nombre de personnes par nuit et par chambre est pour votre sécurité exclusivement limité au nombre de lits par chambre.
- 3.2. Selon la loi en vigueur, un extincteur est situé dans chaque appartement et bâtiment. Veuillez vous conformer aux règles de sécurité affichées dans les chambres et bâtiments en cas de départ d'incendie.
- 3.3. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtisses du château. Des cendriers sont installés en divers endroits de la cour et des jardins.
- 3.4. Les serviettes de bains et peignoirs mis à disposition doivent rester dans les chambres.
- 3.5. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du château.
- 3.6. L'utilisation ou la détention de stupéfiants, outre les poursuites pénales qu'elle pourrait engendrer, entraînerait une résiliation unilatérale immédiate et sans indemnité.

3.7. Les clients sont invités à maintenir le calme nocturne de rigueur (23h00 – 7h00). Chaque client est responsable des troubles et nuisances causés par lui et les personnes qui l’accompagnent. Si un client est responsable de nuisances, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour et au séjour de toute autre personne qui l’accompagne.

Cependant, les émissions de musique seront acceptées dans le cadre de certains cas étendus et contrôlés en accord avec la Direction et seront gérées de manière à ne pas incommoder les autres clients ou le voisinage.

3.8. Toutes nos chambres sont équipées d’un coffre à code. La Direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de vos objets personnels dans les chambres. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf s’ils avaient été confiés contre reçu à la réception (un coffre est à disposition).

4. Dans l’enceinte du Château

4.1. Un parking est mis à la disposition des clients. Le stationnement devant l’entrée du Château ne peut être utilisé que par des clients résidant dans le bâtiment principal du Château. De même, le stationnement à proximité des chambres ne peut être utilisé que par des clients résidant à l’hôtel.

4.2. Le vol ou la détérioration d’un véhicule, même présent sur le parking du Château, ne saurait être mis à la charge de ce dernier.

4.3. L’accès au parking se fait par un portail électrique muni d’un système de vidéo surveillance. Le portail est fermé de 23h à 7h du matin et une télécommande vous sera remise à votre arrivée.

4.4. Le client engage sa personne et tous ceux qui l'accompagnent, à occuper les lieux et à les utiliser (ainsi que les installations et le matériel mis à disposition), avec respect et responsabilité pour les autres locataires et les lieux. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le non-respect de ce règlement seront à la charge du client.

4.5. Pour jeter les détritrus, nous vous prions d'utiliser les poubelles présentes dans l'enceinte du château (chambres, œnothèque, etc.).

4.6. Il est de la responsabilité des clients de surveiller les enfants qui les accompagnent dans l'ensemble de la propriété. Le Château décline toute responsabilité dans l'enceinte de la propriété.

4.7. Le Château décline toute responsabilité pour toute privation ou diminution des prestations proposées qui ne serait pas de son fait, en particulier si elle résulte d'un événement répondant à la définition jurisprudentielle de la Force Majeure telle que définie par la Cour de Cassation.

4.8. La location des jardins, de l'œnothèque, du restaurant ou des salles, la consommation d'alcool, les sorties de nuit et la surveillance des convives sont de la responsabilité exclusive et totale du locataire.

4.9. Tout manquement à une de ces règles élémentaires de savoir-vivre pourra entraîner une résiliation unilatérale sans indemnité par le Château de Besseuil à l'égard des contrevenants.

II. La Piscine

1. L'espace piscine est ouvert de 8 heures à 20 heures. Il est fermé la nuit pour des raisons de sécurité et pour son entretien.
2. L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé aux clients de l'hôtel.
3. Les clients devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité :

3.1. **Hygiène :**

- a) Le port du maillot de bain et la douche sont obligatoires pour chaque client pénétrant dans l'enceinte de la piscine
- b) Il est formellement interdit d'utiliser ou de déverser quelque produit que ce soit dans le bassin.
- c) La mise en place d'une serviette sur les coussins des transats mis à disposition est obligatoire. Des serviettes de bain vous sont mises à disposition gratuite à la réception de l'hôtel.

3.2. Sécurité :

- a) La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs.
- b) Il est interdit de courir et crier dans l'enceinte de la piscine.
- c) Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive.
- d) La direction décline toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine en ce sens que la piscine répond à toutes les normes issues des articles L128-1 et suivants et R128-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, en l'espèce un matériel de détection conforme à la norme AFNOR NF P90-307 ayant été installé (alarme).

3.3. Savoir vivre :

- a) Il est formellement interdit de jeter dans la piscine tout objet pouvant détériorer le système de filtration ou le liner.
- b) L'usage d'un poste de radio est interdit dans l'enceinte de la piscine.
- c) Si vous fumez aux abords de la piscine ou dans l'enceinte du château, nous vous remercions de respecter les personnes autour de vous, ainsi que les locaux. Des cendriers sont à votre disposition.
- d) Le Château de Besseuil se réserve le droit d'interdire l'accès à la piscine en cas de non-respect des règles précédemment énoncées ou en cas d'entretien.

III. Internet

1. Le Château de Besseuil vous offre la possibilité de vous connecter gratuitement au haut débit sans fil.

1.1. Démarche à suivre :

- a) Demandez le code d'activation à la réception du Château.
- b) Allumez votre ordinateur portable qui recherchera automatiquement la liste de « point d'accès ».
- c) Choisissez-le « point d'accès » du Château et rentrez le code d'activation préalablement obtenu.

1.2. Le service comprend les fonctions de base d'accès à internet. Le service ne comprend pas la fourniture de boîte aux lettres, ni l'hébergement de pages Web. Ce service est accessible depuis tout ordinateur portable équipé d'une carte réseau Wireless LAN conforme à la norme IEEE et certifié par la WiFi alliance.

1.3. Le service est accessible 24h/24.

1.4. Engagements et responsabilité de l'utilisateur

1.4.1. S'agissant de l'utilisation a proprement parlé d'internet : l'utilisateur est informé qu'internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique, photographique ou d'enfreindre certaines dispositions légales en vigueur. L'utilisateur s'interdit donc de transmettre ou de recevoir toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

1.4.2. L'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service offert par le Château (encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie pouvant perturber la disponibilité du réseau pour les autres clients).

1.4.3. Le service WiFi du Château présente le niveau de sécurité standard pour les communications ou réceptions de données, une protection absolue n'est donc pas garantie.

L'utilisateur reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature (exemple : code de carte de crédit) qu'il souhaiterait échanger sur ce réseau ne sont pas garantis par le Château.

L'utilisateur peut, de lui-même, augmenter le niveau de sécurité en renforçant ses « firewall » sur son ordinateur.

1.5. Le Château ne peut voir sa responsabilité engagée :

- en cas de non respect par l'utilisateur des obligations précitées ;
- en cas d'incompatibilité du réseau avec une carte réseau Wireless Lan défectueuse ou non conforme ;
- en cas de mauvaise utilisation du service par l'utilisateur ;
- en cas de perturbation ou d'interruption du réseau en cas de Force Majeure ou d'évènement dont le Château ne peut être reconnu responsable (faillite du FAI).

Le Château se réserve le droit de supprimer tout message ou contenu, ou d'empêcher toute opération de l'utilisateur, susceptible de perturber le bon fonctionnement dudit réseau ou ne respectant pas les règles légales et éthiques. Ce droit pouvant aller jusqu'à la suppression pure et simple de l'accès.

Nous vous remercions de respecter ces consignes et vous souhaitons un très agréable séjour.